

Zeitschrift:	Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers
Herausgeber:	Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen
Band:	19 (1948)
Heft:	9
Rubrik:	Die Seite des Personals

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Diese Beiträge sollen die Anpassung der Gehälter der Anstaltslehrer an die Ansätze der übrigen Lehrer ermöglichen (Art. 9).

Graubünden.

Beiträge von Fall zu Fall aus dem Alkoholzehntel oder den Alkoholpatenten.

Aargau.

Verordnung über die staatliche Beaufsichtigung und Subventionierung der gemeinnützigen Erziehungsanstalten vom 6. September 1946.

Der Regierungsrat gewährt den Anstalten Staatsbeiträge gemäss den Bestimmungen der Verordnung Lehrerbesoldungsdekret vom 20. Februar 1947.

Der Staat leistet an die Besoldungen, Dienstaltersgratifikationen und Sterbesemester der Volksschullehrer in staatlich anerkannten gemeinnützigen Anstalten einen Beitrag von 50 % der Ansätze des Dekrets, höchstens jedoch 75 % der Barbesoldungen der Anstaltslehrer (§ 20).

Thurgau.

Gesetz über die Besoldung der Lehrkräfte und die Ausrichtung von Staatsbeiträgen an die Schulen vom 12. Juli 1946.

Der Staat entrichtet den Lehrkräften der Primar- und Sekundarschulen sowie den staatlich unterstützten, gemeinnützig betriebenen Anstaltsschulen Dienstalterszulagen (§ 9). Den gemeinnützig betriebenen Anstaltsschulen, welche die öffentlichen Schulen des Kantons entlasten, können Beiträge bis zu 75 % der gesetzlichen Minimalbesoldungen und der Teuerungszulagen der Lehrkräfte gewährt werden (§ 14).

Regierungsratsentscheid vom Jahre 1907.

Beiträge an die Anstaltsversorgung von Kindern mit geistigen oder körperlichen Gebrechen. Betriebsbeiträge an Anstalten, die thurgauische Zöglinge beherbergen.

Tessin.

Decreto esecutivo per la concessione di borse di studio a fanciulli anormali vom 23. April 1940.

Staatsbeiträge an die Bildungskosten sittlich gefährdeter Kinder und an solche mit geistigen oder körperlichen Gebrechen (Art. 1).

Waadt.

Unterstützung der Anstalten auf dem Budgetwege.

Die Seite des Personals

UN AUTRE MONDE

Saviez-vous que notre Suisse compte 200 000 infirmes et anormaux; que chaque année 3000 enfants illégitimes sont lancés dans la vie, une triste vie! qu'il y a, chez nous, dans ce beau pays, 2600 aveugles, 8000 sourds-muets et 20 000 épileptiques? Tous sont des êtres voués à de longues souffrances, toujours dépendants, souvent abandonnés. C'est bien un autre monde que celui que vous voyez et où vous poursuivez vos affaires et vos plaisirs. Qui donc ira vers lui? qui soignera ces infirmes? qui les aimera? qui prendra la peine de les former aux activités qu'ils peuvent encore exercer?

Dans la charmante vieille maison de Champ-Soleil, à Chailly près Lausanne, il y a une école qui s'est donné pour tâche de préparer des jeunes filles pour ce service chrétien. Elle forme des aides d'asiles qui, tout en faisant le travail ménager, sont capables de soigner et d'éduquer ceux que leur sont confiés.

Ecoutez-les parler de leurs expériences et entrez avec moi dans un asile d'enfants incurables. C'est 7 heures du matin. Nous attendons la directrice à la salle d'attente ... j'entends le petit garçon manchot qui siffle tant qu'il peut, en battant son tapis, du bras qui lui reste. D'une chambre où les enfants s'habillent, monte un joyeux chant matinal. La petite qui balaye le corridor rit de tout son coeur en voyant le gros Bouby s'«encoubler» dans sa ramassoir. Oui, la vie prend ses droits et jusque dans les asiles il y a beaucoup de gaîté.

«Entrons maintenant dans un asile d'aveugles. La cloche sonne, c'est 8 heures. Mon élève entre avec une dizaine d'enfants de 5 à 8 ans à la salle d'école. Chacun va, cahin-caha, chercher sa place et reste bien tranquille trois minutes qui se ter-

minent par le chant d'un cantique. L'armoire s'ouvre, pleine de beaux jeux, confectionnés, pour la plupart, par la jeune maîtresse. Les mains se tendent, Jean reçoit 2 assiettes pour séparer les grains de café des grains de haricots. Max enfile de grosses perles de bois sur un fil de fer. Lisette compte au bourlier, tandis que Samuel apprend à lire en Braille et tout étonné, un jour, s'écrie: «Mais! que le monde est grand».

Nous passons l'après-midi à l'atelier des femmes aveugles. Mon élève va, vient des unes aux autres, remaillant une maille ici, donnant un conseil là, choisit les couleurs pour un pull-over, et, ces quinze femmes sont là, calmes, heureuses, jouissant de faire un travail utile «comme celles qui voient».

Vers le soir, mon élève attend auprès du piano, l'un après l'autre, les petits musiciens. Quelle patience il faut, et pour la maîtresse et pour l'enfant, jusqu'à ce que le petit aveugle sache mettre ses doigts l'un après l'autre, sur chaque note! Mais quelle joie lorsque, à Noël, Bernard peut jouer tout seul «Frère Jacques». Quelle joie, pour l'aide et ses enfants, que cette conquête de chaque jour.

Pour terminer sa journée, l'aide fera souper et coucher ses enfants de bonne heure.

Quelle responsabilité, mais quelle influence bénie une aide d'asile peut avoir sur ces caractères sensibles de nerveux qui vivent toute leur vie dans l'intimité de celle qui est ... leur petite maman de l'asile.

L'Ecole pour la formation du personnel d'asiles attend de nouvelles élèves. Aux jeunes filles qui ont un coeur pour cette tâche et à leurs parents qui doivent dire un «oui» joyeux, elle adresse un pressant appel.

C.-M. Fornerod, directrice.